

## REUNION PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2006

Présidence de M<sup>me</sup> Josette MICHAUX, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 15.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Mesdames, Messieurs, prenez place s'il vous plaît. La réunion est ouverte.

Je demande aux chefs de groupe s'ils ont des membres à excuser. Monsieur BECKERS ?

M. BECKERS.- M. BRAUN retenu par un embarras de circulation sur l'autoroute.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Pour l'instant, je n'ai pas d'excusé, Madame la Présidente.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Monsieur DODRIMONT ?

M. DODRIMONT.- Non plus.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- M<sup>mes</sup> STOMEN et BURLET, M. ARIMONT et quelques arrivées tardives en fonction d'un accident sur l'autoroute.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je vous remercie.

Avant de commencer l'ordre du jour, je crois qu'aujourd'hui, nous avons un événement un peu particulier ; nous avons une très jeune collègue, qui est toujours très jeune bien entendu, M<sup>elle</sup> Victoria, je vais l'appeler comme cela. Elle a 20 ans aujourd'hui. Je crois que 20 ans, c'est quelque chose qu'on peut applaudir.

(Applaudissements sur tous les bancs).

Heureux anniversaire ; j'espère que vous allez fêter cela.

M. DESMIT.- Elle va payer à boire !

### **I.- Communication de M<sup>me</sup> la Présidente**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Mesdames, Messieurs, je souhaiterais attirer votre attention sur le fait qu'une séance à huis clos se tiendra après la séance publique pour le document 06-07/39 : désignation, par voie de promotion, d'un(e) directeur(trice) technique aux Services techniques provinciaux. A cet effet, un bulletin de vote a été déposé sur vos bancs.

J'attire votre attention sur le fait que la séance risque d'être un peu longue aujourd'hui et qu'il est important que nous soyons en nombre pour voter. Donc, essayez de rester, s'il vous plaît, pour la fin de la séance.

Je vous signale également que la réunion de la huitième commission « Travaux, Voirie et Cours d'eau » se tiendra dans la Salle des Gardes après la séance à huis clos.

### **II.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2006.

(M. GABRIEL Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2006).

Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

### **III.- Discussion et/ou vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**

#### **Document 06-07/11 : Prêts d'études : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir – Réponse du Collège provincial**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 17 de l'ordre du jour : document 06-07/11. La discussion générale sur ce dossier a été close hier. J'invite M<sup>me</sup> le Député provincial Ann CHEVALIER à nous faire part de sa réponse. Vous avez la parole, Madame le Député.

M<sup>me</sup> CHEVALIER, Député provincial (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Députés provinciaux, mes chers Collègues, Madame RUIZ, comme chaque année, le domaine de l'Enseignement vous interpelle et je vous remercie pour l'intérêt constant que vous portez aux prêts d'études octroyés par la Province de Liège.

Vous vous interrogez sur le peu de demandes de prêts dans le cadre d'une spécialisation en langue étrangère et ce, nonobstant les modifications déjà apportées au règlement en vigueur.

L'objectif poursuivi par ces prêts à la spécialisation est à la fois social et économique. Il s'agit en effet de permettre aux étudiants moins favorisés de poursuivre des études qui peuvent avoir des retombées directes dans l'économie sociale. Il y a, en effet, un engagement moral de la part de l'étudiant bénéficiaire de ce prêt à revenir en Province de Liège à l'issue de ladite spécialisation pour y exercer ses activités professionnelles.

Il faut bien constater l'absence de demandes pour l'année académique 2006-2007 et pourtant ce créneau est spécifique à la Province de Liège et il complète, avec nos autres types de prêts, les offres de la Région wallonne par exemple.

Aucune demande, alors que l'existence de ce prêt et ses critères d'octroi ont bénéficié d'une large diffusion tant via la presse que via les établissements d'enseignements concernés.

Je vois à cette absence de demandes plusieurs explications possibles.

La première : les études effectuées à l'étranger sont coûteuses et demandent une importante préparation tant logistique que linguistique. Nos étudiants sont peut-être mal préparés ou pas mûrs pour ce type de démarches.

Deuxièmement : les divers programmes d'échanges (ERASMUS par exemple), mis en place depuis plusieurs années au sein des Hautes Ecoles et des Universités, permettent, bourses à l'appui, d'effectuer une partie du cursus scolaire à l'étranger et en langue étrangère.

Troisièmement : l'obligation morale des étudiants de revenir s'établir dans notre Province constitue-t-elle un frein à l'ambition de nos étudiants, y a-t-il un décalage par rapport à une réalité économique ?

Vous soulignez, Madame RUIZ, également la volonté constante du Collège provincial de modifier les critères d'octroi des autres prêts d'études afin de tenir compte des réalités économiques de nos concitoyens.

Le montant actuel du prêt pour des études supérieures ou universitaires permet de faire face au paiement du minerval d'inscription ou à l'achat de manuels.

Rappelons que ces prêts – et non des bourses – s'adressent à des étudiants dont le cursus scolaire est toujours en cours, qui ne sont dès lors pas disponibles sur le marché de l'emploi et il me semble qu'il faut éviter qu'ils ne débutent dans la vie active avec une charge d'endettement trop importante.

Malgré toute la vigilance accordée à l'octroi de ces prêts, les services recensent pas moins de 90 dossiers en contentieux (oubli ou retard de paiement, dettes, report d'échéance, départ à l'étranger, etc).

Une indexation des montants de ces prêts ne pourrait donc être envisagée, le cas échéant, qu'avec prudence et réflexion.

Cependant, Madame RUIZ, vos réflexions méritent d'être examinées avec méthode et sérénité.

Je suggère donc qu'un groupe de travail soit constitué. Il serait composé des membres du Comité de gestion des prêts d'études qui inclut en son sein des représentants de l'Enseignement supérieur provincial et universitaire, des Conseillers provinciaux de la sixième commission ne faisant pas partie dudit Comité de gestion et des fonctionnaires concernés de l'Administration centrale provinciale.

Je propose que ce groupe de travail se réunisse dès décembre prochain.

Une réunion spécifique du Comité de gestion des prêts d'études pourrait être programmée dans le courant du premier trimestre 2007, afin de faire des propositions concrètes au Collège provincial, voire au Conseil provincial.

Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Madame CHEVALIER.

Le Conseil a pris connaissance du document 06-07/11 : Prêts d'études.

#### **Document 06-07/7 : Famille, Enfance et Affaires sociales : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 19 de l'ordre du jour : document 06-07/7. La discussion générale a été déclarée close hier. M<sup>me</sup> le Député provincial Anne CHEVALIER répondra demain.

#### **Document 06-07/8 : Logement : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir – Réponse du Collège provincial**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 20 de l'ordre du jour : document 06-07/8. La discussion générale a été déclarée close. J'invite M<sup>me</sup> le Député provincial Ann CHEVALIER à nous faire part de sa réponse. Vous avez la parole, Madame le Député.

M<sup>me</sup> CHEVALIER, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Pour mémoire, ce point était partagé et mon collègue, M. Paul-Emile MOTTARD, répondra demain aux questions de Philippe DODRIMONT et de M<sup>me</sup> RUIZ.

Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Députés provinciaux, mes chers Collègues, Monsieur KEUL, permettez-moi de vous remercier non seulement pour la pertinence de votre question mais également pour l'attention que vous avez réservée à l'explication qui vous a été apportée suite à la question que vous avez posée lors de la cinquième commission, le 25 octobre dernier.

Comme vous le soulignez fort justement, malgré les diminutions des taux d'intérêts dans le secteur privé, un crédit provincial reste toujours intéressant puisqu'il est spécifiquement prévu réglementairement que le taux appliqué, tant pour les prêts hypothécaires que pour les prêts complémentaires, est d'une part fixe pour la durée du prêt et d'autre part, égal à la moyenne des taux pratiqués habituellement sur le marché pour le dernier semestre échu et, ce qui n'est pas proposé au public en général, arrondi au quart du % supérieur (pour les prêts complémentaires) et diminué de 1% (pour les prêts hypothécaires). Ces taux sont adaptés au 1<sup>er</sup> janvier et au 1<sup>er</sup> juillet.

Les critères d'octroi et conditions que vous suggérez de modifier, en meilleure adéquation avec la réalité économique et en particulier avec le marché immobilier, font, bien entendu, l'objet de toute l'attention du Collège provincial. Les membres de la cinquième commission sont d'ailleurs tenus informés trimestriellement de l'évolution des prêts octroyés par le Collège provincial.

Devant le constat d'une large répression, et ce malgré la résolution adoptée en décembre 2005 par le Collège provincial, résolution qui visait à majorer les plafonds de valeur vénale des immeubles, des revenus imposables ainsi que les montants maxima des prêts, mon prédécesseur n'excluant pas, sur base d'une réflexion, de revoir les critères, notamment une hausse de la valeur vénale des prêts complémentaires.

Quant aux prêts hypothécaires, rappelons que la politique provinciale vise avant tout à permettre l'accès à la propriété à une frange ciblée de nos concitoyens parmi les moins favorisés et spécifiquement à des personnes qui ne peuvent en général bénéficier de prêts auprès d'autres organismes (Région wallonne ou secteur privé), soit pour une question d'âge, soit pour une question de revenus, c'est-à-dire de solvabilité.

Il est donc important de maintenir le montant de la mensualité du prêt hypothécaire dans le rapport d'un loyer payé par ces personnes.

Dès lors, toute augmentation significative de la valeur vénale dans le cadre d'un prêt hypothécaire aurait pour conséquence de rendre le prêt inaccessible à la catégorie visée ; le caractère social de nos prêts doit être impérativement respecté.

Quant à la publicité de ces prêts, elle doit, me semble-t-il, continuer à s'appuyer sur le tissu associatif des terrains concernés (association à caractère social, mais aussi notaires, administrations communales, CPAS, échevins des affaires sociales, antennes d'information de la Province, etc).

Comme annoncé précédemment, un bilan sera effectué fin d'année. Une réflexion sera engagée quant à une amélioration à apporter dans le respect de la politique sociale de notre Province.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame le Député. Nous entendrons la réponse de M. MOTTARD demain.

**Document 06-07/12 : Bâtiments : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir – Réponse du Collège provincial**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 31 de l'ordre du jour : document 06-07/12. La discussion sur ce dossier a été déclarée close hier. J'invite M. le Député provincial Georges PIRE à nous faire part de sa réponse. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, mes chers Collègues, je voudrais en effet apporter les réponses aux différentes questions qui m'ont été posées en rapport avec les Bâtiments, Voiries et Cours d'eau.

J'aborderai en premier lieu les questions de M<sup>me</sup> LEJEUNE concernant le patrimoine immobilier provincial.

Je tiens, tout d'abord, à la féliciter pour sa question très documentée.

Pour répondre à la première partie de sa question qui était elle-même émaillée de chiffres, je vais inévitablement devoir me livrer à un exercice aride, mais nécessaire, à savoir celui d'aligner des chiffres.

La Province compte 450 bâtiments répartis sur 110 sites. Ils sont affectés à concurrence de 45 % à l'enseignement, 15 % aux soins de santé, 15 % au tourisme, 10 % à la culture, 5 % à l'administration, 5 % à l'agriculture et 5 % aux sports.

70 % de ces bâtiments sont implantés dans l'arrondissement de Liège, et pour le solde, à parts égales, dans les arrondissements de Huy-Waremme et de Verviers.

Ces infrastructures sont gérées par le Service provincial des Bâtiments, qui compte une cinquantaine de techniciens (dont 13 architectes et 7 ingénieurs).

La Régie du Service provincial des Bâtiments occupe, quant à elle, une demi-douzaine d'agents administratifs et une centaine d'ouvriers.

En fonction des disponibilités budgétaires qui peuvent être annuellement dégagées, deux types d'opération sont réalisés afin d'améliorer le patrimoine provincial.

Il s'agit tout d'abord d'opérations récurrentes pour lesquelles des sommes sont annuellement inscrites au budget.

Je citerai à cet égard, de manière non exhaustive, des travaux d'intérêt général, tels que l'entretien des cabines haute-tension et la mise en conformité des ascenseurs, ainsi que des travaux de prévention incendie, l'acquisition de mobilier pour les différents établissements provinciaux, des travaux de peinture dans les établissements scolaires et, lorsque cela s'avère nécessaire, des travaux d'urgence destinés à garantir la sécurité de tous dans ces mêmes établissements.

En effet, il faut relever qu'environ 50 % du budget provincial géré par les Services techniques est affecté à des travaux de rénovation et d'entretien, dont la plupart concerne des marchés qui, eu égard au fait que leur montant est inférieur à 67.000 € HTVA, ne requièrent pas l'intervention de votre Conseil ; nous aurons l'occasion d'y revenir dans un point que l'on abordera, je pense, aujourd'hui à l'ordre du jour. Tous ces marchés sont évidemment, dans un souci de transparence, communiqués trimestriellement au Conseil

provincial. Faut-il dire que par le passé, ce n'était pas une obligation légale mais par le nouveau décret, elle est devenue obligatoire.

Il s'agit ensuite de dossiers ponctuels concernant des opérations de plus grande ampleur.

A ce sujet, je voudrais rappeler avec plaisir les derniers chantiers d'importance clôturés au cours des dernières années : le Complexe Campus 2000 sur le site de la Haute Ecole Léon-Eli Troclet, l'école d'infirmières à Huy, le complexe de piscines à Wégimont, le Centre régional de formation de haut niveau de football et le Centre de formation de tennis de table, l'un et l'autre à Blegny.

Ensuite, je relèverai les dossiers actuellement en cours, soit la construction de l'Institut provincial de Formation des Agents des Services publics et la rénovation, déjà largement entamée, du Musée de la Vie wallonne qui succède à celle de l'ancienne église Saint-Antoine.

J'en terminerai, en ce qui concerne le patrimoine immobilier provincial, avec les perspectives pour l'année 2007, telles que vous avez pu les découvrir à l'occasion de l'examen du projet de budget, dont les documents vous ont été distribués.

- la continuation d'une entreprise de longue haleine sur le site de Jehay, qui a débuté par la restauration des dépendances et va maintenant se déplacer vers le Château proprement dit, avec la création d'un Centre d'évocation de l'archéologie dans les sous-sols et le renouvellement des toitures ;
- l'achèvement de la réorganisation des centres PMS/PSE, en particulier sur le site de Verviers
- la modernisation de l'Internat de Seraing, opération déjà entamée à charge des budgets antérieurs ;
- la poursuite du projet de transformation de l'immeuble dit « Frankignoul », à Grâce-Hollogne, pour les besoins du Service des cars du dépistage mobile.

En matière d'économie d'énergie, pour répondre à la seconde partie de votre intervention, je soulignerai que la politique très active, initiée en 2004 par la mise en place du cadastre énergétique de nos bâtiments, se poursuit dans plusieurs domaines.

Je voudrais citer :

- le relevé des consommations énergétiques permettant de déterminer les bâtiments les plus énergivores ;
- pour ces bâtiments, l'élaboration de listes d'interventions prioritaires susceptibles d'améliorer leurs performances énergétiques ;
- la poursuite d'une politique de maintenance rigoureuse des installations techniques assurant un fonctionnement optimal de celles-ci ;
- l'utilisation des critères URE (Utilisation Rationnelle de l'Energie) dans les projets ;
- la prise en compte systématique des aspects énergétiques dans les nouveaux projets.

Concrètement, plusieurs améliorations des installations techniques et du patrimoine bâti ont déjà été intégrées dans les projets réalisés au cours des dernières années ; celles-ci sont toujours d'actualité pour les projets en cours.

Pour les installations techniques, on peut relever notamment le remplacement des chaudières gaz par des chaudières utilisant les techniques les plus modernes comme les chaudières à condensation. Celles-ci offrent un rendement optimal et donc une rentabilisation maximale de l'énergie contenue dans le combustible. Dans la même optique, les circuits hydrauliques sont séparés par zone. Une attention particulière est portée à la régulation de chacun des circuits pour essayer de « coller » le plus fidèlement à l'occupation réelle du bâtiment.

Dans le domaine de l'éclairage, je mentionnerai l'utilisation systématique de luminaires équipés de ballasts électroniques à faibles pertes, de lampes fluorescentes à haut rendement et de réflecteurs performants. Ces équipements permettent de diminuer la puissance électrique spécifique et donc la consommation électrique.

Par ailleurs, l'énergie solaire est valorisée pour le préchauffage de l'eau chaude sanitaire en installant des systèmes de panneaux solaires lorsque cette technique est justifiée par l'occupation du bâtiment bien évidemment.

Dans un souci de développement durable, des citernes de récupération des eaux de pluie permettent d'éviter l'utilisation de l'eau traitée de distribution pour des besoins non sanitaires.

Il faut également relever l'isolation importante des toitures et le remplacement des anciens châssis avec simple vitrage par des châssis performants équipés de vitrages doubles super isolants.

De nombreux travaux ont été réalisés, sont en cours de réalisation ou sont programmés pour 2007 dans cette optique, dans cette philosophie et en fonction des audits énergétiques effectués sur les bâtiments provinciaux.

Pour tous ces dossiers, les impositions de la Région wallonne en la matière sont évidemment respectées et celle-ci soutient d'ailleurs les efforts de la Province par le biais du programme de subsides UREBA affectés à l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments.

Le mécanisme du « tiers investisseur » est fréquemment évoqué lorsqu'il s'agit de la problématique des économies d'énergie. Il s'agit, rappelons-le, d'un contrat conclu entre un pouvoir public et un organisme privé qui investit dans des opérations ciblées permettant de consommer moins de combustible.

Cet organisme rentabilise son investissement au prorata des économies réalisées.

Je relèverai cependant que la Province est, à l'heure actuelle, à même, par l'intermédiaire de ses services techniques de mener à bien les nécessaires opérations visant à réaliser des économies d'énergie sans se départir de la gestion et de la maîtrise de ses propres installations.

Je peux d'ailleurs, d'ores et déjà, annoncer que la Province, par le biais de la mise en place d'une nouvelle synergie entre des services existants, le SPIE notamment qui deviendra quelque part SPIE\_ (Environnement-Energie), pourra, en ce domaine, jouer un rôle de conseil vis-à-vis des pouvoirs locaux.

Quant à une action vis-à-vis des citoyens, les Guichets de l'énergie mis en place par la Région wallonne remplissent évidemment déjà cette mission et ils le font très bien.

Pour tenter d'enrayer le phénomène inéluctable de l'augmentation du prix des énergies fossiles, outre ce que je viens d'exposer au sujet du chauffage et de l'éclairage, je soulignerai que la Province est attentive, dans ses nouveaux projets, à la recherche de solutions alternatives.

Ainsi, en ce qui concerne la future école pour l'enseignement supérieur sur le site de La Reid, un système de chauffage par granulés de bois est d'ores et déjà envisagé. De plus, tant dans les bâtiments existants que dans les bâtiments neufs, les services privilégient la mise en place de systèmes de ventilation mécanique à double flux permettant la récupération de la chaleur avec des rendements approchant les 95 %.

C'est donc, Madame LEJEUNE, les précisions que je voulais apporter à votre question, mais également à celle de M<sup>me</sup> RUIZ qui cible, quant à elle, plus particulièrement les efforts faits pour répondre à l'augmentation des coûts de l'énergie en milieu scolaire.

Pour préciser, par ailleurs, le pourcentage du surcoût budgétaire dû à l'augmentation du coût des énergies, nous avons comme les années précédentes chargé nos services de l'exercice.



Je peux donc vous confirmer que l'ordre de grandeur de ce surcoût a été de 40 % en 2004, 40 % en 2005 et 5,4 % en 2006.

Ces chiffres traduisent bien évidemment l'augmentation du coût de l'énergie. Quant à l'impact des mesures d'économie d'énergie, il doit être apprécié sur des périodes suffisamment longues pour être significatif.

Vous voyez que nous sommes donc particulièrement attentifs à ces aspects énergétiques, pas seulement dans les bâtiments scolaires qui représentent en effet la majorité de notre patrimoine immobilier mais dans l'ensemble de nos bâtiments.

J'en viens maintenant à la question de M. NIX concernant les Cours d'eau gérés par la Province de Liège, en commençant par rappeler, comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire à cette tribune, que la Région wallonne a décidé, en février 2004, à l'occasion du vote du décret organisant les Provinces, de reprendre la gestion des cours d'eau non navigables de 2<sup>ème</sup> catégorie. Mais, à ce jour, les arrêtés d'application concrétisant cette décision ne sont pas encore finalisés et le transfert de la gestion n'est toujours pas effectif.

La Province de Liège continue donc à assumer les obligations qui sont définies dans la loi du 28 décembre 1967 relative aux cours d'eau non navigables et pour la Province de Liège, ces cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie représentent 1.000 kilomètres et comme on entretient particulièrement les berges, c'est 2000 kilomètres de berges.

L'entretien des cours d'eau de deuxième catégorie continue à être réalisé de façon douce en fonction des caractéristiques du cours d'eau. Ainsi, l'emploi d'engins mécaniques est strictement interdit dans les cours d'eau à caractère piscicole et les techniques végétales sont principalement utilisées pour la stabilisation des berges.

Une autre technique novatrice, consistant en un traitement biologique a, par ailleurs, été employée pour le traitement des boues encombrant les cours d'eau.

Bien que la qualité des eaux soit de la compétence de la Région wallonne, le gestionnaire du cours d'eau, en l'occurrence la Province, est confronté à la qualité des boues se trouvant dans le lit du cours d'eau. Ces boues sont contaminées notamment par des rejets d'égouts, provenant d'eaux insuffisamment ou parfois non épurées. Afin d'augmenter la capacité d'écoulement du cours d'eau, sans procéder à l'enlèvement et à l'évacuation des boues, la Province a procédé, à titre expérimental, à un traitement biologique des boues du Geer, en collaboration étroite avec la Commune de Geer, qui a procédé simultanément au traitement biologique de ses canalisations d'égouts avant rejet dans le cours d'eau.

Une intervention concertée est évidemment primordiale dans les cas d'espèce.

Vous noterez que, de cette façon, c'est un volume de boues de près de 1750 m<sup>3</sup> qui a disparu du cours d'eau sans intervention mécanique (excavatrices et camions) et sans évacuation en centre de traitement de classe I, qui n'existe d'ailleurs pas en Région wallonne.

Vous pouvez donc constater que la Province n'est pas avare de l'utilisation de techniques innovatrices en ce domaine.

Notre collègue, M<sup>me</sup> MAAS, m'interroge quant à elle sur les actions spécifiques menées dans le cadre du partenariat du contrat de rivière de l'Ourthe.

Je rappelle brièvement qu'un « contrat de rivière » consiste à réunir autour d'une même table tous les acteurs de la vallée en vue de rencontrer le plus large consensus sur le programme d'actions de restauration des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin.

La Province de Liège est partie prenante dans tous les « contrats de rivière » qui concernent son territoire ; il y en a d'ailleurs 7 actuellement en cours, et accorde, annuellement, par contrat, un subside qui est de 2500 euros mais surtout, nous mettons à disposition de l'ensemble de ces contrats de rivière notre Service technique, dont un ingénieur civil à temps plein.

En ce qui concerne, plus particulièrement, le contrat de l'Ourthe, dont la signature est intervenue en 2001, les Provinces de Liège, de Luxembourg et de Namur ainsi que 26 communes, dont 10 font partie de notre Province, sont intéressées.

Le programme 2005-2007 du contrat de rivière de l'Ourthe prévoit de :

- poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux pour en garantir la multiplicité des usages ;
- déterminer un ensemble de mesures afin de diminuer les dégâts dus aux phénomènes d'inondations ;
- développer les activités économiques et le tourisme dans le respect du milieu aquatique et des ressources en eau du bassin ;
- protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel ;
- protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel lié à l'eau ;
- améliorer l'information et la concertation entre les différents usagers de la rivière ;
- mettre en place les moyens nécessaires pour assurer le suivi du contrat rivière.

Ce programme propose des actions à réaliser par la Province de Liège elle-même :

- l'entretien du ruisseau du « Fond du Moulin » sur le territoire de la Commune d'Esneux ;
- la stabilisation des berges par enrochements du ruisseau « le Gobry » sur le territoire de la Commune d'Esneux et du ruisseau « Moulin à Tultay » sur le territoire de la Commune d'Anthisnes.
- le curage du ruisseau « du Trou Bottin » sur le territoire de la Commune de Neupré et le curage du ruisseau « du Moulin de Bosson » sur les territoires des Communes de Ferrières et d'Aywaille.

Voilà, tout un programme ! Des actions en cours ou réalisées.

La dernière action concerne la liquidation en début des années civiles 2005, 2006 et 2007 d'un subside annuel de 2500 euros.

Complémentairement à ces actions, le curage superficiel du ruisseau Ry d'Oneux, sur le territoire des Communes d'Anthisnes, Esneux et Comblain au Pont, du ruisseau Lavaux sur le territoire des Communes de Nandrin, Neupré et Tavier ainsi que du ruisseau Moulin Saint-Roch sur le territoire de la Commune de Ferrières a été prévu dans le cadre du bail d'entretien 2006.

Revenant à la préoccupation de notre collègue, M. NIX, concernant l'atlas des chemins vicinaux, je rappellerai que la Loi du 10 avril 1841 sur les chemins vicinaux, toujours d'application aujourd'hui, offre un statut juridique complet à une catégorie de voiries communales. L'Atlas des voiries vicinales, créé en vertu de cette Loi, est constitué de tableaux descriptifs et de plans reprenant, pour chaque ancienne commune, l'ensemble du réseau vicinal.

Suite aux multiples manipulations dont les Atlas ont fait l'objet au sein des communes et des provinces, bon nombre de plans sont évidemment aujourd'hui fortement dégradés. Sous peine de voir disparaître ce document à valeur juridique, il est donc impératif de scanner cet outil de gestion de la voirie communale et de l'intégrer, grâce à son géoréférencement, dans un système d'informations géographiques (SIG) afin de le mettre à disposition des mandataires et agents communaux, provinciaux, régionaux, des géomètres experts immobiliers et, éventuellement, tout simplement de la population.

C'est évidemment une action que se devait de mener le Service Technique Provincial, le conseil des communes mais comme je l'appelle volontiers l'Ami des Communes.

C'est pourquoi, une action de partenariat entre la Région wallonne et les Provinces va voir le jour pour cette mission. Elle se déroulera en trois phases car il s'agit, vous vous en rendez bien compte, d'un travail extrêmement important.

Pour les mandataires et agents de la Région wallonne, des Provinces et des Communes, cette action permettra un gain de temps considérable dans la gestion quotidienne des dossiers et la prise de décision. Grâce à la superposition avec d'autres données (le Plan Photographique Numérique Communal, le Projet Informatique de Cartographie Continue, l'Atlas des rues et autres plans) au sein d'un système d'information géographique (SIG) ou d'une application cartographique web, elle permettra d'appréhender rapidement la situation d'une voirie vicinale par rapport à son contexte juridique et de terrain sans devoir recourir à une panoplie de documents papier, comme c'était le cas jusqu'à présent.

Ce gain de temps touche directement toute une série de Services : les travaux de voirie et d'entretien par l'identification rapide de la localisation des chemins, l'urbanisme pour la délivrance de permis, la mobilité pour la liaison entre lieux de vie pour les usagers non motorisés, le tourisme pour le développement de réseaux d'itinéraires de promenade sur base des chemins et sentiers repris à l'Atlas, pour les Services d'Urgence et d'Intervention par l'accès à des chemins et sentiers non répertoriés sur d'autres cartes, l'environnement par la protection de certains sentiers, notre Service Technique Voyer pour le règlement des contestations de la limite domaine public/privé.

Les géomètres experts privés qui interviennent dans les contestations sur les limites entre le domaine public et le privé sont aussi concernés. Comme je l'ai rappelé tout à l'heure, l'Atlas des voiries vicinales est un document à valeur juridique, ce qui n'est pas le cas des plans cadastraux.

Cet atlas présente également un grand intérêt patrimonial. Il constitue une véritable curiosité pour les historiens, les cercles archéologiques, les géographes et les associations touristiques ou écologiques, etc. Son scannage assurera la sauvegarde de ce patrimoine pour les générations futures.

M<sup>me</sup> MAAS, insatiable, m'interpelle également sur la possibilité d'une intervention, voire d'une collaboration provinciale dans le cadre du déplacement scolaire dans l'enseignement communal.

Il existe au sein du Service technique provincial en effet un agent formé spécifiquement en matière de mobilité, dont les compétences peuvent effectivement être utilisées pour des projets de sécurisation de tous les usagers faibles, en particulier aux abords des écoles.

Comme il le fait déjà pour d'autres aspects de la mobilité, le Conseiller en mobilité provincial est, bien entendu, à la disposition notamment des communes qui le souhaitent pour apporter une aide et un soutien logistique en la matière.

Le Conseiller en mobilité provincial peut apporter une vision globale et systémique de la problématique de la mobilité, en raison de son expérience dans ce domaine, et au regard des précédents contacts avec de nombreuses communes de la Province de Liège.

Le problème d'un budget provincial propre pour l'aménagement de certains investissements concernant l'enseignement provincial (comme des parkings vélos sécurisés, l'achat de matériel de signalisation, etc.) ne relève pas, comme vous le savez, uniquement de notre compétence mais doit s'envisager globalement.

On pourrait envisager une enveloppe budgétaire d'un montant à estimer en fonction des priorités découlant du plan de déplacements scolaires, sur base d'investissements et d'achats à programmer et à répartir sur plusieurs années.

Les études pourraient être confiées en effet à un agent provincial Conseiller en mobilité et aux Services techniques provinciaux, en concertation bien évidemment et en collaboration avec les différentes communes et les différents établissements scolaires.

Voilà donc le panorama rapide, tant de l'ensemble du patrimoine provincial, sous ses divers aspects, que de son évolution. C'était quand même un peu long, excusez-moi mais je crois que chaque détail avait son importance, surtout en ce début de législature.

Merci en tout cas pour votre très patiente attention.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M<sup>m</sup>e LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités sur les Bâtiments.

M<sup>m</sup>e RUIZ.- Madame la Présidente ?

M<sup>m</sup>e LA PRESIDENTE.- Normalement, le dossier est clôturé ! C'est court ? Allez-y.

M<sup>m</sup>e RUIZ (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, une très courte intervention pour remercier M. le Député provincial pour les précisions apportées et notamment l'estimation concernant l'augmentation des coûts de l'énergie qui est évidemment intéressante.

Cependant, chiffrer le coût budgétaire serait beaucoup plus parlant à nos yeux et donc utile en complément d'information.

Je vous remercie.

M. PIRE, Député provincial (de son banc).- Madame la Présidente, je propose d'adresser ces données budgétaires à notre collègue, par courrier ; mais pour que l'ensemble du Conseil soit informé, je propose de le faire lors d'une plus prochaine réunion de la Huitième commission, si M. le Président est d'accord bien évidemment.

M. GEORGES.- Elle a lieu demain !

(Rires).

M<sup>m</sup>e LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

**Document 06-07/13 : Santé publique, Environnement et Qualité de la Vie : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir – Réponse du Collège provincial**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 40 de l'ordre du jour : document 06-07/13. La discussion générale sur ce dossier a été déclarée close hier. J'invite M. le Député provincial Georges PIRE à nous faire part de sa réponse. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci, Madame la Présidente. Je vais donc répondre avec le plus de précisions possibles aux différentes questions qui m'ont été posées dans le cadre de la Neuvième commission « Santé publique, Environnement ».

J'en viens, tout d'abord, aux questions de M<sup>mes</sup> Katrin JADIN et Betty BINOT relatives au dépistage du sida dans les milieux à risque.

En Belgique, chaque année, 600 000 tests pour le VIH sont réalisés de manière non ciblée. Depuis plus de dix ans, des dépistages pour le VIH sont proposés au sein de différents centres de dépistage en Communauté Wallonie-Bruxelles. La prévalence du VIH y est d'environ 1% alors que dans la population générale, elle est de 0,2%. Malgré cette différence encourageante pour le dépistage, la population la plus à risque n'est pas touchée, c'est-à-dire, notamment les milieux dits précarisés, je pense notamment aux milieux de la prostitution, des toxicomanes et des SDF.

Difficile de concerner ces milieux par des dépistages classiques. C'est la raison pour laquelle la Province de Liège, en partenariat avec l' ASBL Sid'Action, a mis en place, depuis le 1er décembre dernier (le 1er décembre étant la journée mondiale SIDA telle que décrétée par l'OMS), un projet pilote de dépistage mobile anonyme et gratuit du VIH et de ce qui accompagne, je pense notamment aux hépatites B et C, la chlamydia et la syphilis dans les milieux que je viens de citer. Démarche osée – il s'agit d'une première mondiale – sauf au Québec où ils ont fait quelques tentatives, notamment dans le milieu de la prostitution. Démarche surtout difficile. Jugez-en.

Ces dépistages sont proposés en soirée – c'est à ce moment-là que les populations peuvent être le mieux rencontrées - dans des lieux stratégiques de la Province de Liège ; je pense notamment au Quartier de la Poste. Ce qui permet d'atteindre ces publics vulnérables et surtout aux heures qui sont les leurs.

Le projet s'est construit en partenariat avec les associations de terrain travaillant, pour la plupart, avec le public visé.

Un car de dépistage est mis à disposition de l'ASBL Sid'action de 21h à minuit et plus. En ce qui concerne les lieux de dépistages (La Poste, les Guillemins, le parking de Crisnée et d'autres), ils sont sélectionnés par les diverses associations de terrain partenaires du projet, afin de toucher au mieux les publics vulnérables les plus à risque dont les horaires sont très particuliers. Il faut donc essayer de les rencontrer, de créer un premier contact et cela non seulement en adaptant les horaires mais bien évidemment en ayant une équipe adaptée à ce type de population, en l'occurrence un médecin, un psychologue, un sexologue et des représentants des associations de terrain.

Rien qu'un premier contact, un échange de paroles et c'est déjà presque gagné. Les amener à accepter un test, c'est évidemment une très grande victoire.

Les premières données concernent 35 sorties du car en 10 mois de fonctionnement. 177 dépistages ont été réalisés et parmi ceux-ci, ont été dépistés :

- 3 HIV;
- 16 hépatites C+;
- 1 hépatite B;
- 4 Chlamydia
- 4 Syphilis.

Une autre conclusion importante est que sur ces 177 personnes dépistées, plus de 10 ont déclaré n'avoir pris aucun risque.

Tous les résultats positifs ont été remis, soit aux médecins renseignés, soit directement à la personne. L'éducateur de rue, dûment informé et avec l'accord du patient, l'accompagne dans les démarches ultérieures.

L'objectif de cette expérience est de toucher le public visé et de parler de prévention avec lui.

Un autre point important de ce projet est la possibilité offerte aux personnes rencontrées, souvent en rupture socio - médico - économique, d'être dirigées vers des structures adéquates. La présence des acteurs de terrain, lors des sorties du car, est très appréciable dans cette optique.

En ce qui concerne plus particulièrement la question de Kattryn JADIN, relative à proposer ce dépistage dans d'autres villes, je rappelle que les lieux sont décidés par les associations actives sur le terrain et que le territoire peut évidemment être élargi. Je vous rappelle qu'on en est toujours au stage expérimental puisque cela fait 10, 11 mois que c'est en cours. Nous sommes évidemment tout à fait ouverts à l'envisager dans d'autres villes, dans d'autres communes.

Une analyse plus détaillée de ce projet doit encore être examinée avec tous les acteurs participant à ce projet pilote afin de savoir si nous continuerons à proposer ces dépistages dans les milieux à risque.

L'aspect social, c'est-à-dire avant tout rétablir un contact, et l'aspect sécurité doivent bien évidemment être pris en compte dans cette analyse.

Notre collègue, André STEIN, quant à lui, nous demande ce qu'il en est des grandes manifestations Santé en 2006, et dont il est question dans le rapport d'activités et puis, nous parle bien évidemment, dans son cas, de Sport-Santé.

L'année 2006, il est vrai, et nous en sommes particulièrement fiers, a été particulièrement marquée, dans le secteur de la santé, par des projets novateurs.

Tout d'abord, il y a eu l'Exposition « Le Corps au cœur » qui s'est tenue pendant quatre mois au Cœur Saint-Lambert.

Cette exposition peut être considérée comme une photo instantanée de toute la politique de la Santé de la Province de Liège. Les informations données couvraient de multiples facettes de notre santé : du corps humain à la pyramide alimentaire en passant par la nécessité des dépistages.

Nous la voulions originale, simple et accessible à tous !

Défi relevé, défi gagné puisque, pendant quatre mois, cette exposition a accueilli des milliers d'adultes et d'élèves qui ont entrepris un fabuleux voyage dans l'antre du corps humain. Je profite de cette tribune pour remercier une fois encore l'ensemble des services provinciaux, ils étaient nombreux, qui ont participé à cette réussite.

2006, c'est aussi la campagne de sensibilisation au don d'organes avec le soutien de Marie et Richard BERRY. La Province de Liège a diffusé dans ses 430.000 foyers un toutes boîtes encourageant la population à exprimer clairement sa volonté en la matière. Pour cela, il suffit de se rendre à la maison communale et d'y remplir un formulaire très simple. Par cette démarche entièrement gratuite, on est inscrit comme donneur ou non-donneur au Registre National.

Pour rappel, dans notre Pays, 1400 personnes sont en attente d'un d'organe. Parmi ces demandes, 950 concernent le rein !

Je profite de cette tribune également pour rappeler le dépistage par nos cars de l'insuffisance rénale lancé l'année dernière en collaboration avec le Service de néphrologie de l'Université de Liège. Ce dépistage concerne les femmes et les hommes de 45 à 75 ans. Il s'effectue sur base d'une mesure de la tension artérielle, d'une analyse de sang et d'une analyse d'urine. Le car porte le nom de Marie et Richard Berry, qui l'ont inauguré en mai dernier.

Autre point que je voudrais épingler en réponse à une préoccupation d'André STEIN, c'est la lutte contre le tabac, qui a toujours été et reste une priorité de la Province de Liège.

Il est vrai que combattre ce fléau est un des axes prioritaires de la Province de Liège. Liège Province Santé s'inscrivant tout à fait dans le cadre des mesures préconisées par l'OMS, est consciente qu'actuellement, le tabagisme provoque annuellement la mort de 10 millions de personnes dans le monde.

En Belgique, le tabac constitue la première cause de mortalité puisque 20.000 personnes meurent chaque année du tabagisme actif et 2.500 personnes du tabagisme passif, soit 7 décès par jour. Ne pas fumer mais être exposé aux fumées des autres augmente le risque d'infarctus de 50 %.

La Belgique détient la triste première place européenne de mortalité due au cancer du poumon. En 2004, on comptait dans notre pays 27 % de fumeurs réguliers, qui se départage entre 30% d'hommes et 25 % de femmes.

Dernièrement, des mesures ont été prises pour faire chuter le nombre de fumeurs :

- l'interdiction de fumer dans les lieux publics et dans les transports en commun ;
- l'interdiction de vente de tabac au moins de 16 ans ;
- les labels dissuasifs sur les paquets de cigarettes ;
- l'augmentation du prix du tabac, ce n'est pas un phénomène nouveau ;
- l'interdiction de fumer sur les lieux du travail ; mesure plus récente puisque c'est depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année. Et comme vous le savez, au 1<sup>er</sup> janvier 2007, il y aura également interdiction de fumer dans les milieux HORECA.

Ces mesures, notamment celle du 1<sup>er</sup> janvier 2006, ont un impact sur la diminution du nombre de fumeurs en Belgique. On peut déjà l'affirmer dès à présent. Interdire de fumer, c'est bon pour les fumeurs, beaucoup d'entre eux avouent en effet que l'interdiction de fumer au travail a été un déclic pour arrêter ou tout simplement pour diminuer leur consommation.

Il est vrai que cette interdiction du tabac peut être ressentie, pour certains, comme une atteinte à leur liberté. Je tiens quand même à préciser qu'il s'agit sûrement d'atteinte à la liberté mais avant tout d'une atteinte à la santé, celle du fumeur et celle des autres ; il faut penser notamment à la santé du personnel du secteur HORECA et c'est d'ailleurs des médecins du travail qui ont initié l'interdiction de fumer sur les lieux du travail. C'était en Californie.

Le tabac tue. Ce n'est donc pas un combat pour la liberté, même au sens de certains soixante-huitards attardés, mais c'est un combat pour la vie.

Fumer, c'est, demain, avoir des maladies et être à charge de la sécurité sociale et donc de la collectivité, et le tabagisme passif induit les mêmes inconvénients chez ceux qui ont décidé de ne pas fumer.

Alors, je ne résiste pas à citer Liane FOLY qui nous interpelle lorsqu'elle pose la question : « Qui peut m'interdire d'être vivante ? ».

Malheureusement, ce qui reste inquiétant, c'est de constater une progression du tabagisme chez les jeunes garçons et jeunes filles âgées de 15 à 25 ans.

Concrètement, pour lutter contre tout cela, que propose la Province de Liège ?

Depuis plus de 15 ans, La Province de Liège participe activement à la lutte contre le tabac. Arrêter de fumer, c'est difficile ! Liège Province Santé soutient celles et ceux qui s'engagent vers une nouvelle vie sans tabac.

Le Centre d'Aide aux Fumeurs de la Province de Liège (le CAF)

Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire composée de spécialistes en tabacologie (médecin, psychologue). Ceux-ci apportent leurs compétences et leur soutien dans toute démarche de sevrage en donnant des conseils personnalisés tant sur le plan médical, psychologique que diététique.

Cette année, le Centre a apporté son aide à 250 fumeurs en voie de sevrage.

Les plans de 5 jours, thérapie collective

Là, la Province de Liège organise depuis plus de 15 ans, avec la Ligue « Vie et Santé » dans les communes, dans les hôpitaux, des cures de désintoxication tabagique appelées les « Plans de 5 jours ».

Mise à disposition de brochures

Des brochures d'information sont disponibles gratuitement au Service provincial de Promotion de la Santé (Méfais du tabac, Le tabagisme passif, Arrêter de fumer ?).

Les journées mondiales sans tabac

L'Organisation Mondiale de la Santé célèbre chaque année à la date du 31 mai la Journée mondiale sans tabac. La Province de Liège y a adhéré à chaque fois en se mobilisant autour des différents thèmes : sport sans tabac en 2002, cinéma et mode sans tabac en 2003, les professionnels de la santé et la lutte contre le tabagisme en 2005, tabac et pauvreté : un cercle vicieux en 2004, le tabac, mortel sous toutes ses formes en 2006.

Autre campagne : la campagne, Tabac c'est con.

Cette opération, lancée par l'Echevin de la Santé de la Ville de Spa, s'articule autour d'un slogan « Fumer, c'est con », et est reprise sous forme de 4 affiches, de badges et de bandeaux pour voiture. Elle a pour objectif de sensibiliser les jeunes aux effets néfastes du tabac via des messages « choc ».

Réalisée en collaboration avec le Centre Jeunes de Spa, cette campagne est conçue comme de l'anti publicité : les couleurs sont voyantes, les mots sont durs, sans détour. Le but étant de confronter les jeunes fumeurs en particulier à la réalité (mortalité liée au tabac, impact sur le plan esthétique, aspect financier et psychologique).



En effet, les chiffres parlent d'eux-mêmes : les 15-39 ans sont les plus nombreux à fumer tous les jours. Ils représentent, donc, une part importante des consommateurs et sont, pour l'industrie du tabac, une cible de choix.

Les documents sont distribués depuis septembre 2006 dans toutes les écoles de la Province, dans les centres culturels et les Maisons de jeunes. Ils sont évidemment à la disposition du plus grand nombre.

Venons-en maintenant à l'autre chapitre abordé par André STEIN, Sport et Santé.

« Le Sport, c'est la Santé » dit-on souvent.

En effet, si le sport, Christophe LACROIX nous en parlera mieux que personne, a déjà démontré ses vertus de protection contre les maladies, il montre également ses capacités à développer la santé. Le bien-être apporté par la pratique sportive s'applique aussi bien aux débutants qu'aux amateurs. Dès lors, quelle que soit l'intensité de l'activité sportive pratiquée, il importe de l'accompagner d'un suivi médical personnalisé. C'est là le rôle du Service de Médecine du Sport de notre Province, de l'Institut provincial Malvoz.

Ce service a véritablement développé et adapté les techniques les plus performantes pour aider le sportif dans sa pratique quotidienne. Je le rappelle, ces tests s'adressent autant aux sportifs amateurs qu'aux sportifs professionnels, valides et moins valides.

L'ensemble des résultats apporte des conclusions médicales et sportives. Ils permettent d'orienter chacun vers des activités mieux adaptées à ses possibilités et aspirations. Au cours de cette année, 1489 examens sportifs ont été réalisés. Ceci concerne donc aussi bien le gamin qui va jouer au football que papy qui veut faire du vélo ; avant de faire cela, il doit vérifier qu'il en a bien les capacités physiques.

Afin de faciliter plus encore l'accès à ce service, le Collège provincial a décidé sous la législature précédente d'appliquer un forfait sportif. Ce forfait a été établi en concertation avec le Service des Sports de la Province de Liège, maintenant sous la direction de Christophe LACROIX, et surtout avec les quelques 3000 associations de sportifs (jeunes et moins jeunes) de la Province de Liège.

De quoi s'agit-il ?

Sur simple demande de l'association sportive, et pour la somme forfaitaire de 40 euros, chaque sportif peut effectuer une série complète et indissociable de tests sportifs.

A titre indicatif, le tarif établi par l'INAMI pour les examens effectués dans le cadre de ce forfait sportif est de 85 euros. En dehors d'une indication médicale, ces examens ne peuvent être facturés à l'INAMI et tout sportif doit donc s'acquitter de la globalité de la facture. Grâce au forfait sportif que propose la Province de Liège aux clubs et associations, le prix de revient de ces examens est forfaitisé à 40 euros.

Dès lors, outre cet avantage financier, ce forfait sportif, permet également de développer des liens plus étroits avec les entraîneurs et préparateurs de clubs de façon à découvrir des potentialités chez les jeunes, leur permettant ainsi de devenir des sportifs. Par ailleurs, si des pathologies sont soupçonnées, voire mise en évidence, il est clair que le service de médecine du sport effectuera des examens complémentaires de manière à ne laisser aucune zone d'ombre dans le bilan de santé réalisé.

A ce jour, 62 associations ont signé la convention relative au forfait sportif.

Venons-en maintenant à la question de Jean-Claude JADOT relative à l'Environnement et, en particulier, à l'évolution de ces Services et surtout leurs perspectives d'avenir.

Je voudrais simplement brièvement dire que la Province de Liège a notamment privilégié en matière d'environnement :

- Une gestion des cours d'eau non navigables de 2<sup>ème</sup> catégorie, et plus spécialement les berges et le curage ;
- Le soutien aux contrats de rivière qui ont été mis en place sur son territoire.
- Le subventionnement du placement de chauffe-eau solaires dans le but d'encourager la population dans cette démarche environnementale et vous l'entendrez jeudi lors de la Déclaration de politique générale, cette démarche doit évidemment être généralisée à d'autres dispositifs de nature à épargner l'énergie.

Par ailleurs, en ce qui concerne la prévention et l'information sur tous les problèmes d'Environnement, je me permets d'insister sur les missions du SPIE (Service provincial d'information sur l'Environnement) qui a pour mission de recueillir toutes les données utiles en matière environnementale et d'être au service des communes, des associations et du citoyen notamment pour leur fournir toute documentation ou renseignement susceptible de les intéresser.

Le SPIE renforcera encore ses missions et comme vous pourrez l'entendre lors de la Déclaration de politique générale, je l'ai dit, le Collège provincial veut optimiser les actions du SPIE en les menant en concertation avec la « Cellule Economies d'énergie – Développement durable » du Service provincial des Bâtiments.

Je remercie enfin notre Collègue André DENIS pour son intérêt en rapport avec les discussions autour de nos dépistages, même s'il s'agit de dépistages qui concernent les êtres humains, il est docteur même si c'est dans un autre secteur.

En ce qui concerne très sérieusement le dépistage du cancer de la prostate, comme vous l'avez dit, je l'avais déjà un peu précisé à cette tribune fin de la législature précédente, différentes précisions ont été apportées.

En ce qui concerne plus spécialement le dépistage de l'ostéoporose, il est vrai, j'ai été interpellé début septembre par la Fédération liégeoise des Associations de Médecins généralistes qui, après autant d'années, regrettait notamment le caractère incomplet de la lettre de convocation pour le dépistage de l'ostéoporose organisé par la Province de Liège.

Je ne vois pas pourquoi, tout d'un coup, au mois de septembre, on venait avec ces critiques-là. Je voudrais donc tout simplement faire cette mise au point et vous livrez quelques extraits du courrier que j'ai adressé, le 5 septembre dernier au Président de la FLAMG.

"Comme vous le savez, la Province de Liège a toujours été novatrice en matière de Santé publique, et de dépistage en particulier.

Les Services médicaux de l'Environnement et de la Qualité de la Vie de la Province de Liège ont, au fil du temps, actualisé leurs actions en s'orientant vers la Médecine préventive dont on ne dira jamais assez qu'elle est essentielle afin de prévenir et de guérir les maladies qui touchent la population. L'ostéoporose en fait partie.

C'est depuis 2001 que la Province de Liège a complété ses dépistages par celui de l'ostéoporose, qui concerne les dames de 50 à 70 ans.

Je me permets d'insister sur le fait que cette campagne, comme toutes les autres (dépistage du cancer du sein, du cancer de la prostate, de l'andropause, ...), est menée en parfait accord avec le Comité scientifique de l'ostéoporose regroupant notamment des représentants des Secteurs universitaire et hospitalier mais aussi des Médecins généralistes et spécialistes. En l'occurrence, cette mission a été confiée au Comité scientifique de l'ostéoporose et du dépistage du cancer du sein créé en 1991 déjà.

Ceci représente une garantie tout à fait fondamentale aux niveaux technique et éthique.

En ce qui concerne les résultats, notre interlocuteur privilégié est le Médecin traitant choisi par la personne. En effet, tous nos résultats sont envoyés aux Médecins traitants et à ceux-là seuls !

Ainsi, par exemple, lorsque nous avons lancé le dépistage du cancer du sein avec Montpellier – c'était une première mondiale! –, nous avons adopté le même schéma des deux côtés, sauf en ce qui concerne l'envoi des protocoles : Montpellier les envoie au patient et au Médecin libéral. A Liège, nous avons choisi de ne l'envoyer qu'au Médecin généraliste. Non seulement parce que c'est lui qui est le Médecin de première ligne mais aussi parce que nous avons estimé qu'il/elle est le/la plus à même d'expliquer aux gens : informer sans effrayer."

Les convocations de l'ostéoporose envoyées aux femmes de 50 à 70 ans insistent sur le rôle du médecin généraliste.

Je profite donc de cette tribune pour redire une fois encore, et surtout à l'intention de nos nouveaux collègues, que toutes nos campagnes de dépistages sont guidées par deux principes essentiels :

1. Toutes nos actions de dépistages ont un seul et unique interlocuteur : le médecin traitant. Dès qu'une personne se présente dans les cars, deux données sont essentielles : son nom et celui de son médecin traitant car c'est à lui seul que les résultats sont transmis.
2. Toutes ces campagnes ne sont organisées qu'avec l'accord d'un comité scientifique qui regroupe le monde universitaire, le monde hospitalier et surtout les Associations de Médecins généralistes.

Lors de son intervention d'hier et dans le cadre de la sixième commission, notre collègue, Gérard GEORGES, a fait part de ses préoccupations en matière d'alimentation et de loisirs actifs.

Mon collègue, André GILLES, y répondra, bien évidemment, mais avec son accord, je tiens à apporter quelques précisions sur deux problématiques importantes relevées par Gérard GEORGES et qui concernent particulièrement les jeunes, à savoir : l'obésité et la surdit .

En ce qui concerne l'obésité, un quotidien d'aujourd'hui reprend d'ailleurs la pr occupation de la Communaut  Wallonie-Bruxelles   propos de la « mal bouffe » scolaire.

Le secteur Enseignement de la Province de Li ge s'est d j  pench  sur la question et un ouvrage intitul  « resto qualit  » a  t  publi . Andr  GILLES nous en reparlera certainement.

En ce qui concerne les Services Promotion de la Sant , nous avons particip  notamment   la cr ation de la F d ration Francophone des Cuisiniers d'Entreprises,   l'initiative de G rard FILOT, Chef des cuisines bien connu de l'H pital du Bois de l'Abbaye de Seraing et qui d montre tout simplement, depuis des ann es, que les cuisines de collectivit  peuvent produire une alimentation de qualit    un prix normal.

G rard FILOT a d'ailleurs  t  appel  comme conseiller pour l'exploitation de certaines cuisines d' tablissements provinciaux. Je lis dans cet article que tel n'a pas  t  le cas au niveau de la Ministre de l'Enseignement de la Communaut  Wallonie-Bruxelles. C'est bien dommage ! Je le regrette mais peut- tre qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire et dans le cadre de ce qu'il pr conise,   savoir d'envoyer des cuisiniers comme conseillers dans les cuisines de collectivit  scolaires en tout cas.

D'une mani re plus g n rale, je tiens   mentionner que l'ob sit  qui ne concerne pas que les jeunes, est reconnue actuellement comme maladie par l'OMS, Organisation Mondiale de la Sant .

Elle constitue m me une v ritable  pid mie qui frappe en particulier nos enfants et nos adolescents mais  galement la population adulte.

Quand y a-t-il surpoids ? Quand devient-on obèse ?

L'excès pondéral est défini, chez l'adulte, par l'indice de masse corporelle ; je ne vais pas vous donner tous les détails techniques.

Quelques dates

Depuis 1980, au niveau mondial, on commence à s'interroger sur le problème de la « malbouffe ». En 1997, l'OMS a produit un rapport choc « Obésité : prévention et gestion de l'épidémie globale ». Depuis 1998, l'OMS considère l'obésité comme une réelle épidémie et de nombreux groupes de travail internationaux sur ce thème sont à l'ouvrage et procèdent à une collecte renforcée de données épidémiologiques.

Quelques chiffres

En Belgique, 40 % de la population souffrent de surcharge pondérale ou d'obésité (35,1 % des femmes et 47,5 % des hommes).

Ce qui devient préoccupant aussi, c'est qu'il y a 5 fois plus d'enfants obèses qu'il y a 40 ans.

Les principales raisons de cette tendance sont l'alimentation trop riche et le manque d'activité physique (40% des belges ne font pas ou voire très peu d'exercice physique et un tiers de la population bouge de façon suffisante).

Dans le monde, selon l'OMS, plus d'un milliard d'adultes sont trop gros et 300 millions d'entre eux sont obèses. Il s'agit donc de la plus grande source de maladies chroniques dans le monde.

Pourquoi l'obésité constitue-t-elle un problème de santé publique ?

L'obésité engendre de nombreuses conséquences néfastes pour l'individu et pour la société. Pour commencer, citons le diabète. Une personne obèse a trois fois plus de risque d'être diabétique qu'une personne de poids normal. Au niveau des troubles métaboliques, il y a aussi l'augmentation du taux de cholestérol, de la tension artérielle ; d'où plus de risques cardio-vasculaires. Il peut aussi y avoir des conséquences hormonales. Des complications de type mécanique peuvent apparaître (pathologie ostéo-articulaire, syndrome d'apnée du sommeil).

L'obésité peut également avoir des répercussions psychologiques (perte d'estime de soi, dépression....) ainsi que des répercussions sociales comme l'isolement, par exemple.

Que propose la Province de Liège dans le cadre de son budget 2007 ?

D'abord, des campagnes d'information et de prévention via des brochures, des séances d'information. Ensuite, de mener des actions plus concrètes :

- actions préventives dépistage du diabète, continuation de ce que l'on fait déjà ;
- apprentissage de comportements de santé en matière d'éducation nutritionnelle, notamment via des ateliers.

Autre point abordé par Gérard GEORGES quant à la santé des jeunes.

En ce qui concerne la surdit  chez les jeunes, en particulier chez les jeunes de 15   25 ans, les statistiques montrent que parmi les jeunes consultant pour des troubles d'audition :

- 6 % des 15-19 ans
- 9 % des 20-24 ans

souffrent d'une baisse de l'audition.

Il est important de rappeler que les excès de décibels détruisent les cellules responsables de notre audition. Les niveaux sonores, on les connaît. Cela devient pénible à partir de 65 dB.

Les jeunes accumulent les risques de provoquer des dégâts immédiats et irréversibles de leur audition :

- la puissance sonore maximale des baladeurs est limitée à 100 dB; or, à cette puissance, une écoute prolongée endommage l'oreille;
- les niveaux sonores des discothèques sont souvent détectés à plus de 100 dB avec des maxima jusqu'à 120 dB !

En l'absence d'une prévention adaptée, les surdités qui commencent à apparaître chez les jeunes vont devenir un nouveau problème de santé publique.

Que propose la Province de Liège ? Ce sont bien sûr des campagnes d'information, de sensibilisation et des mesures concrètes pour tenter de changer ces comportements. Cela n'est pas facile mais nous avons l'habitude de relever ce genre de défis.

J'ai dit. Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités « Santé publique, Environnement, Qualité de la Vie ».

#### **Document 06-07/9 : Enseignement : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir**

#### **Document 06-07/10 : Formation et Centres psycho-médico-sociaux : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir**

(Voir rapports).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je vous rappelle que les points 15 et 16 de l'ordre du jour : documents 06-07/9 et 10, ont été rassemblés. La discussion générale sur ces dossiers s'est ouverte hier. J'ai des orateurs inscrits pour aujourd'hui. J'invite M. DEMOLIN à la tribune. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEMOLIN (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, quoi qu'en pensent certains esprits chagrins, nous pouvons nous féliciter de la bonne santé de notre enseignement provincial, de son dynamisme, de sa volonté de s'insérer dans notre société à la fois pour répondre à ses besoins, mais aussi pour participer au développement d'un mieux-être de l'ensemble des citoyens à travers les destins individuels.

C'est ainsi que dans son projet éducatif et dans son projet pédagogique, l'Enseignement de la Province de Liège affirme sa volonté de former des techniciens de haut niveau qui soient aussi des citoyens actifs.

Cette ambition – oh combien nécessaire – s'avère particulièrement urgente au moment où d'aucuns déplorent la multiplication des incivilités, voire même le développement de l'incivisme en ce début du XXI<sup>ème</sup> siècle.

M. le Député provincial pourrait-il nous détailler les mesures prises par l'Enseignement provincial pour développer l'esprit civique et les vertus humanistes chez les jeunes ?

Ceci dit, j'en viens à une question plus technique.

En ce début d'année académique, les Hautes Ecoles Léon-Eli Troclet et André Vésale ont été contraintes d'appliquer le décret du 16 juin 2006, lequel régule le nombre d'étudiants dans certains cursus du 1er cycle de l'enseignement supérieur. Il s'agit pour le pouvoir normatif de limiter notamment le nombre d'étudiants de nationalité française en particulier dans la catégorie paramédicale.

Quel bilan peut-on tirer de cette première organisation ?

Par ailleurs, par compensation, les Hautes Ecoles concernées par cette limitation se voient offrir la possibilité d'ouvrir ou de programmer de nouvelles options et sections.

L'Enseignement provincial entend-t-il profiter de cette opportunité en augmentant plus encore son offre d'enseignement ?

Enfin, ma dernière question portera sur la Formation et plus précisément, sur l'apprentissage des langues.

Tous les milieux autorisés insistent sur la nécessité d'être désormais plurilingue pour assurer à la fois son propre avenir et l'avenir de la région.

Que l'on le déplore ou non, la mondialisation, le développement des institutions européennes, la situation géopolitique de Liège et de sa Province, derrière marche de la francité et de la latinité, sorte de coing enfoncé dans le monde germanique, à quelques kilomètres de l'Allemagne, des Limbourg flamand et hollandais, rendent indispensables des efforts importants pour promouvoir dans l'Enseignement et dans la Formation, l'apprentissage des langues.

Aujourd'hui, il n'est plus de développement économique, ni de redéploiement sans la connaissance des langues étrangères.

Sans vouloir pallier l'absence de Marcel STIENNON, j'insisterai particulièrement sur l'apprentissage de l'allemand, parce que c'est une de nos langues nationales, pour commencer, en particulier dans notre Province mais aussi parce que désormais l'allemand est la langue la plus parlée en Europe et parce qu'elle est le véhicule de sa plus grande puissance économique ; ce qui évidemment n'est pas négligeable.

Encore une fois, par sa position stratégique, son rôle de centre multimodal, ses ambitions économiques, Liège se doit de rassembler toutes ses forces vives pour promouvoir l'apprentissage des langues.

Il y a peu un dossier du Vif L'Express dressait un constat affligeant et inquiétant de notre médiocre connaissance des langues étrangères, particulièrement en région wallonne.

Dans ces conditions, Monsieur le Député-Président, pouvez-vous nous dire si, dans ce domaine, la Province de Liège a l'intention et la volonté de développer une politique cohérente et globale qui concerne non seulement l'enseignement secondaire et supérieur, mais encore la formation continuée ?

Monsieur le Député-Président, je ne doute pas que l'ensemble de notre Conseil sera particulièrement attentif à vos réponses, dont je vous remercie déjà.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. M. FRENAY. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> FRENAY (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, suite à l'examen du rapport d'activités sur l'Enseignement, je souhaiterais avoir une évaluation qualitative et quantitative du budget participatif de 500 € accordé aux élèves dans le cadre de projets d'école.

Je suis amenée par mon travail d'animatrice à fréquenter les établissements scolaires de la Province et j'ai pu constater de visu plusieurs problèmes liés à la propreté non pas dus au personnel d'entretien mais un réel comportement des élèves et ce pratiquement dans tous les types d'enseignement qu'il soit secondaire, technique, professionnel ou supérieur.

C'est clairement un comportement de non-respect du personnel et de son cadre de vie. Ce n'est pas non plus un manque de poubelles. Donc, je pense que c'est une vision des choses « les autres sont payés pour ramasser mes crasses ».

Après une heure de cours dans certaines classes, tout le travail est quasi à recommencer.

Je pense qu'il faut réintroduire les notions de respect du travail de l'autre comme base de l'éducation, pas seulement signer des chartes ou des règlements qui ont aussi leurs utilités mais par une pratique au quotidien.

J'ai eu la surprise l'autre jour qu'un élève me fasse la remarque que je leur avais dit bonjour en commençant mon animation et il en avait été très surpris et il avait apprécié. C'est surprenant d'entendre cela mais bon apparemment, ce n'est plus très courant de dire simplement bonjour. Je pense quant à moi que si on veut obtenir du respect, il faut d'abord en donner surtout dans un cadre scolaire.

Les ados devraient aussi avoir leur mot à dire sur leur cadre scolaire, sur la déco et leur environnement qu'il soit intérieur ou extérieur.

Nous avons à la Province des écoles qui touchent pratiquement tous les métiers. Pourquoi ne pas organiser une bourse d'échanges entre écoles de la Province afin de voir dans quelle mesure les élèves des différentes écoles pourraient échanger des pratiques, des expériences, voire des projets en commun. Par exemple, décorer un mur d'une école avec un partenariat entre des sections peinture, dessin. Autre exemple : un espace vert pensé par les étudiants et fait en partenariat avec les étudiants de La Reid.

La participation et l'échange entre les différents niveaux d'enseignement pourraient aussi à terme permettre une meilleure connaissance de l'autre et de ne plus en avoir peur. Si nous voulons que demain les diverses formations dans les diverses branches puissent s'interconnecter, travailler ensemble et se respecter, faisons tout pour qu'aujourd'hui ils se rencontrent dans des pratiques communes.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. M. YERNA. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. YERNA (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés, chers Collègues, Monsieur le Député, y a-t-il de nouvelles activités programmées dans le cadre de la coopération avec les Côtes d'Armor et l'enseignement de la Province de Liège ?

Merci.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. M<sup>me</sup> PERIN. Je pense qu'elle a donné sa question à une collègue. C'est M<sup>me</sup> JADOT qui va prendre la place de M<sup>me</sup> PERIN. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> JADOT (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, deux questions : une sur l'enseignement et une sur la formation.

Monsieur le Député-Président, au niveau de l'enseignement, l'arrêté royal du 30 septembre 2005 et les circulaires ministérielles des 13 octobre 2005, 22 décembre 2005 et 4 juillet 2006 relatives à la protection des stagiaires et des élèves qui fréquentent les CEFA, modifient de manière importante les procédures à suivre dans le cadre des stages en entreprises et dans celui de l'accueil des stagiaires dans nos établissements.

Qu'en est-il, Monsieur le Député, de l'application de ces législations au niveau de nos étudiants et quelles sont les éventuelles mesures particulières qui ont été prises par la Province à cet égard ? Et qu'en est-il de l'impact financier ?

Au niveau de la formation, concernant les espaces Tremplin au service de tous les réseaux.

Le rapport de la situation administrative de la formation montre une évolution très significative en matière des mises en œuvre des espaces Tremplin.

Si la Communauté française n'a pas encore légiféré en cette matière, il n'en reste pas moins vrai que le rapport de la situation montre une utilisation de cette structure par tous les réseaux.

45% des jeunes qui fréquentent les espaces Tremplin provinciaux sont issus de l'enseignement confessionnel, 35% proviennent de l'enseignement officiel neutre subventionné et 20% de la Communauté française.

M. le Député-Président, peut-il me dire si cette volonté de mise en œuvre de moyens à la disposition de tous les réseaux sera amplifiée dans les prochaines années ?

Complémentairement, à travers la lecture du rapport de la situation administrative de la formation, je constate, Monsieur le Député, que beaucoup d'actions sont menées en interréseaux ou encore avec différents opérateurs de formations, tels que les centres de compétences.

Cette volonté de renforcement des synergies sera-t-elle un des axes prioritaires du département formation et celui-ci continuera-t-il, à travers la prochaine mandature, à travailler pour tous les réseaux et opérateurs de formation ?



Je vous en remercie.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame JADOT. M. CULOT. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. CULOT (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, depuis l'entrée en vigueur du décret de la Communauté française du 31 mars 2004, définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement et refinançant les universités, la déclaration de Bologne fait donc partie intégrante du paysage pédagogique de notre Communauté et également bien entendu de celui de notre Province.

Si ce décret vise à intégrer notre enseignement supérieur dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, c'est principalement parce qu'il harmonise les formations et les programmes de cours proposés.

Le but recherché est clairement déterminé : favoriser la mobilité des étudiants, des professeurs, des chercheurs, en d'autres mots, favoriser la mobilité de la connaissance.

Dans ce cadre, ma question est double.

D'une part, quelles sont les perspectives de développement du « Pôle mosan », association de fait regroupant de nombreux établissements d'enseignement supérieur et universitaire, et véritable relais wallon des objectifs déterminés par Bologne.

D'autre part, la mobilité des étudiants inscrits dans les trois Hautes Ecoles de la Province de Liège est-elle aussi développée que celle prévalent notamment à l'Université de Liège ? De nouvelles initiatives favorisant cette mobilité vont-elles être mises en place suite à l'entrée en vigueur de la réforme induite par le décret dit de « Bologne » ? A cet égard, je sais que la discussion est close en ce qui concerne les prêts d'études mais peut-être peut-on faire également des liens entre les prêts d'études et les formations ou les séjours à l'étranger dans le cadre du décret « Bologne ». C'est en tout cas une considération personnelle.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. M. DESMIT.

M. DESMIT (à la tribune).- Madame la Présidente, l'endroit est austère, voire un peu rébarbatif mais très beau. Il ne lui manquait que quelques couleurs, je vous les offre bien volontiers, sachant que vous veillerez à l'avenir à ce que tout soit un peu plus accueillant pour nous.

(M. DESMIT remet un petit montage floral à M<sup>me</sup> la Présidente).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci.

(Applaudissements).

Vous avez la parole, Monsieur DESMIT.

M. DESMIT.- Merci Madame la Présidente. Madame la Députée, Messieurs les Députés, j'ai une question à poser ; bien entendu, elle concernera l'enseignement technique et professionnel, vous vous en doutez bien, particulièrement la promotion sociale, tout mon cursus vient de là.

Je pourrais, bien entendu, par le passé que j'ai d'une autre fonction, vous rappeler tous les règlements, tout ce qui s'est fait, comment cela évolue depuis les dernières années, les derniers mois, mais il y en a d'autres qui s'en chargent volontiers. Donc, je vais m'abstenir et venir comme il se doit finalement vous poser la ou les questions qui concernent ma réflexion.

L'enseignement de promotion sociale s'est inscrit dans le processus de validation des compétences par sa participation au premier Centre de Liège pour le métier « mécanicien d'entretien ».

Ce dispositif que le contrat stratégique veut privilégier pour valoriser les compétences acquises tout au long de la vie par des expériences professionnelles ou par des formations organisées en dehors de la scolarité traditionnelle ne risque-t-il pas à terme de déposséder notre enseignement de plein exercice et de promotion sociale de sa spécificité au niveau de la certification au profit d'autres opérateurs de formation, comme le FOREM ou l'IFAPME ?

Le rapport d'activités signale la candidature de l'Institut de promotion sociale de Huy-Waremme pour un deuxième Centre de validation des compétences dans la spécificité « Aide ménagère ». Cette candidature a-t-elle abouti ? A-t-on la volonté au sein de notre enseignement de promotion sociale de s'investir encore davantage dans ce processus ?

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DESMIT. M. LEMMENS. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. LEMMENS (à la tribune).- Madame la Présidente, d'abord excusez-moi d'être venu les mains vides ; je ne savais pas qu'il était de convenance de vous offrir quelque chose mais j'y penserai pour ma prochaine intervention.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Les bonnes habitudes peuvent se prendre !

M. LEMMENS.- Bien volontiers, j'y penserai. Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, ceci est une intervention à l'attention du Député Paul-Emile MOTTARD, qui concerne la collaboration entre les PMS et les PSE.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le rapport d'activités relatif à la formation et les centres psycho-médico-sociaux, mieux connus sous le nom centres PMS.

C'est une série d'activités qui, à priori, me paraissaient bien connues, les ayant, comme je suppose la plupart des plus jeunes dans cette salle, côtoyées à l'école. Je veux parler ici de l'encadrement et de la guidance de l'enfant dans ses choix d'orientations scolaires.

Je pensais, à tort, que le rôle des centres PMS se limitait à ces travaux d'encadrement et de guidance.

J'ai ainsi découvert que les centres PMS exerçaient leurs missions en étroite collaboration avec les services provinciaux de promotion de la santé à l'école, c'est-à-dire les PSE. Cette collaboration concerne, d'après le rapport, plus spécifiquement la mise en place et la réalisation des programmes de promotion de la santé et les modalités de concertation relatives aux bilans de santé des élèves.

C'est sur ce dernier point que je souhaiterais quelques précisions.

M. le Député provincial pourrait-il nous tenir informés des dispositions qu'il compte prendre en matière de collaborations entre les centres PMS et les PSE dans ce domaine ?

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Plus personne ne souhaite intervenir ? Je déclare la discussion générale close. Monsieur le Député, vous répondrez demain ?

M. GILLES, Député provincial.- Bien volontiers, Madame la Présidente.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. M. MOTTARD répondra aussi sur ce dossier demain.

**Document 06-07/28 : Création de sections et d'unités de formation de régime 1 aux Instituts provinciaux d'Enseignement de promotion sociale de Herstal, Huy-Waremme, Liège, Seraing (orientation technique), Seraing (orientation générale), Seraing (supérieur), Verviers (orientation commerciale) et Verviers (orientation technologique)**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 18 de l'ordre du jour : document 06-07/28. Ce dossier a été soumis à l'examen de la sixième commission. J'invite le rapporteur, M. DEFAYS, à nous en faire connaître les conclusions. On me signale qu'il est sur l'autoroute. Personne n'a son rapport ? Nous allons au point suivant et nous y reviendrons après.

**Document 06-07/29 : Approbation des comptes de gestion pour l'année 2005 des fonds provenant de legs.**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 22 de l'ordre du jour : document 06-07/29. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M. Karl-Heinz BRAUN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur BRAUN.

M. BRAUN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, votre Septième commission s'est réunie le 26 octobre pour examiner le document 06-07/29 concernant l'approbation des comptes de gestion des fonds provenant de différents legs.

Un membre de la commission demande des précisions à propos d'une sortie de caisse du fonds «Prix Fernand Petit». En effet, une sortie de caisse portant sur 308.380,50 € n'était ni datée, ni commentée. Aucune personne présente à la commission n'était en mesure de donner une explication satisfaisante à cette sortie de caisse. C'est pourquoi, il a été fait appel au receveur provincial. Arrivé sur les lieux, celui-ci nous explique que cette somme correspond à une régularisation d'une écriture comptable erronée datant de 2004. L'explication du fonctionnaire a rassuré la commission.

C'est pourquoi votre commission recommande à 9 pour, 0 contre et 5 abstentions, d'adopter ce document.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des personnes qui souhaitent intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte lesdites résolutions.

#### **Document 06-07/22 : Budget 2006 – 3<sup>ème</sup> série de modifications budgétaires**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 23 de l'ordre du jour : document 06-07/22. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M. Claude KLENKENBERG, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. KLENKENBERG, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés, chers Collègues, je dois vous dire que la septième commission s'est réunie le même jour pour les points 22 et 23 et qu'il n'y a pas eu grand chose à dire sur cette modification budgétaire, si ce n'est peut-être une question d'un membre qui s'inquiète des différences entre les recettes et les dépenses établies après cette dernière modification budgétaire. Il lui est répondu évidemment qu'il y a notamment l'injection du compte 2005 qui en fait partie ; ce qui justifie largement les modifications apportées.

Un autre membre de la commission nous propose d'organiser une séance thématique sur le budget provincial et les recettes et dépenses provinciales. C'est avec plaisir que le Député permanent rapporteur accepte cette proposition ; dès lors, cette réunion sera organisée dans les prochaines semaines.

Nous proposons donc par 11 voix pour et 5 abstentions d'adopter les modifications budgétaires telles que présentées.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des personnes qui souhaitent intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO et M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

#### **Document 06-07/23 : 4<sup>ème</sup> série d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2006**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 24 de l'ordre du jour : document 06-07/23. Ce dossier a été soumis à la septième commission. C'est aussi M. DEFAYS qui était rapporteur. Je vais donc laisser ce point sur le côté.

#### **Document 06-07/35 : Prix des repas préparés et servis par les étudiants des orientations d'études « Hôtellerie » des Instituts provinciaux d'Enseignement secondaire de Herstal, de Seraing (Antenne d'Ougrée) et de Hesbaye**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 25 de l'ordre du jour : document 06-07/35. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M<sup>me</sup> Katty FIRQUET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> FIRQUET, rapporteur (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Messieurs les Députés provinciaux, mes chers Collègues, votre septième commission s'est donc penchée sur les prix des repas préparés et servis par les étudiants des orientations d'études « Hôtellerie » des Instituts provinciaux d'Enseignement secondaire de Herstal, de Seraing-Antenne d'Ougrée et de Hesbaye.

Pour rappel les tarifs convertis à l'euro et en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 avaient été fixés à 7,50 € pour les agents provinciaux et les élèves fréquentant l'enseignement provincial ; à 10 € pour les personnes extérieures.

Les prix pratiqués variant d'un établissement à l'autre, la commission des internats provinciaux, réunie en juin dernier, a décidé d'adapter ceux-ci en vue de les faire correspondre à la réalité.

S'en suivent des majorations de 1€ pour les repas et de 10 centimes pour les boissons courantes et le café.

Une seule question a été posée par un conseiller qui souhaitait savoir s'il pouvait être assimilé au statut d'agent provincial. Il lui a été répondu qu'il recevrait sous peu une carte d' « Hôte permanent » personnalisée ; celui-ci lui permettra de bénéficier desdits repas dans les trois instituts concernés.

Par 13 voix pour et 3 abstentions, votre septième commission vous propose d'adopter ladite proposition.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des personnes qui souhaitent intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

#### **Document 06-07/36 : Domaine provincial de Wégimont : tarifs applicables pour l'année 2007**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 26 de l'ordre du jour : document 06-07/36. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M. Jean-Marie BECKERS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BECKERS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, le document 06-07/36 relatif au Domaine provincial de Wégimont – tarifs applicables pour l'année 2007 – a été examiné le jeudi 26 octobre à l'occasion d'une réunion de la septième commission « Finances et Services provinciaux ».

M. le Président de la commission ayant demandé aux commissaires s'ils avaient des questions ou des remarques à formuler sur ce rapport, aucun des membres présents n'a posé de question ou émis de remarque. Le document fut dès lors soumis au vote et approuvé par 11 oui et 5 abstentions.

Je vous remercie de votre attention.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des personnes qui souhaitent intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour : Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP et M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 06-07/37 : Octroi, pour l'année 2006, d'une allocation de fin d'année à certaines catégories de personnel**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 27 de l'ordre du jour : document 06-07/37. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M. FOCCROULLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. FOCCROULLE, rapporteur (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Conseillers provinciaux, chers Collègues, voici le rapport concernant l'octroi pour l'année 2006 d'une allocation de fin d'année à certaines catégories de personnel provincial.

Sur rapport du Collège provincial, la commission propose d'accorder, pour l'année 2006, une allocation de fin d'année, aux membres du personnel provincial non subventionnés par la Communauté française – secteur éducation, qu'ils soient définitifs, provisoires, temporaires, stagiaires, intérimaires ou contractuels.

Cette allocation, payable en une fois, est payée au plus tard le 31 décembre 2006.

A la question d'un commissaire qui souhaitait que cette prime soit payée pour le 15 décembre, en tout cas avant les fêtes de fin d'année, il lui a été répondu que c'était déjà le cas depuis plusieurs années, à la demande du Collège provincial.

Il est ajouté que le Comité particulier de négociation a marqué son accord unanime à l'octroi de cette allocation de fin d'année pour l'année 2006.

En conclusion, votre septième commission vous propose, par 11 voix pour et 5 abstentions, d'adopter le projet de résolution dont je viens faire état.

Je vous remercie de votre attention.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des personnes qui souhaitent intervenir ? Personne. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP et M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 06-07/34 : Services provinciaux : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition d'un GC-MS pour l'Institut Malvoz**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 28 de l'ordre du jour : document 06-07/34. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M. DRION, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie. Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, votre septième commission a donc examiné ce dossier de marché de fournitures – mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition d'un GC-MS pour l'Institut Malvoz.

Une seule question : qu'est-ce qu'un GC-MS ? Je vous invite donc à prendre le document que le Collège provincial nous a fait tenir. En son point 2 et en 5 lignes, il nous est simplement expliqué qu'il s'agit en réalité d'un matériel permettant l'analyse des composés volatiles présents dans les eaux dont le benzène et le chlorure de vinyle. En une même analyse, cette technique permet la détection et la quantification d'une soixantaine de composés organiques par la méthode américaine de l'EPA reconnue au niveau international.

Personne n'ayant demandé ce qu'était la méthode EPA, nous sommes passés au vote et votre septième commission vous propose, par 9 voix pour et 5 abstentions, d'adopter le projet de résolution annexé dudit rapport.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur DRION. Comme quoi, on apprend chaque jour ! J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des personnes qui souhaitent intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP et M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.



**Document 06-07/41 : Adjudication publique pour la passation d'un marché de fournitures de mobilier pour l'Internat du Barbou**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 29 de l'ordre du jour : document 06-07/41. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M. SOBRY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Madame, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, les termes du marché vous proposés étant éminemment plus simples que ceux du marché précédent, c'est sans remarque et sans observation que votre Septième commission, par 8 voix pour et 5 abstentions, vous propose d'adopter ladite résolution.

Je vous remercie.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur SOBRY. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il quelqu'un qui souhaite prendre la parole dans ce dossier ? Non. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP et M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 06-07/42 : Services provinciaux : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition de rayonnages mobiles au Service provincial des Affaires culturelles**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 30 de l'ordre du jour : document 06-07/42. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M. BRAUN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRAUN, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie. Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, votre septième commission s'est réunie le 26 octobre pour examiner le document 06-07/42 concernant les services provinciaux : marché de fournitures – mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition de rayonnages mobiles au Service provincial des Affaires culturelles.

Un membre de la commission a approuvé la démarche découlant de la résolution du Conseil provincial adopté le 21 janvier 2006 concernant les dispositions tenant au respect des clauses environnementales, éthiques et sociales dans les cahiers des charges et qui ont été reprises au niveau de cette adjudication publique.

Aucune question ne fut posée. C'est donc avec 9 voix pour et 5 abstentions que votre commission vous propose d'adopter la résolution.

Je vous remercie.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP et M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 06-07/38 : Vente par la Province de Liège d'une parcelle de terre sise au lieudit « Au sentier du grand Vivier », Commune de Libin, 3<sup>ème</sup> division Ochamps, cadastrée section B, numéro 692/c, à M. OTJACQUES**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 32 de l'ordre du jour : document 06-07/38. Ce dossier a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M<sup>me</sup> Francine REMACLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> REMACLE, rapporteur (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, votre Huitième commission, réunie le mercredi 25 octobre, a examiné le document référencé 06-07/38, relatif à la vente par la Province de Liège d'une parcelle de terre sise au lieudit « Au sentier du grand vivier », commune de Libin, 3<sup>ème</sup> division Ochamps, cadastrée section B numéro 692/c, à M. OTJACQUES.

Un agent provincial nous commente le document et nous signale qu'une délégation des Services agricoles provinciaux s'est rendue sur place. Il s'est avéré qu'il n'y avait aucune utilité à rester propriétaire de ce terrain. Contact a donc été pris avec le Notaire qui avait dressé l'acte de délivrance de leg, ainsi qu'avec le Bureau de l'enregistrement de St-Hubert qui a fixé la valeur vénale de ce bien à 2.400 euros. M. OTJACQUES qui occupe le terrain depuis 18 ans, a fait part de souhait d'acquérir celui-ci au prix fixé par le Bureau de l'enregistrement.

Il n'y a eu ni question, ni commentaire sur ce document. C'est donc par 13 pour et 2 abstentions que votre Huitième commission vous propose, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, d'adopter le projet de résolution annexé à ce document.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des personnes qui souhaitent intervenir ? Non. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP et M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 06-07/40 : Délégation de pouvoirs au profit du Collège provincial en matière de marchés publics de travaux, de fournitures ou de services**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 34 de l'ordre du jour : document 06-07/40. Ce dossier a été soumis à la Huitième commission. J'invite le rapporteur, M. NIVARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. NIVARD, rapporteur (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, votre huitième commission, réunie le mercredi 25 octobre, a examiné le document 06-07/40 qui concerne la délégation de pouvoirs à accorder au Collège provincial en matière de marchés publics de travaux, de fournitures ou de services qui portent sur la gestion journalière de la Province dans la limite des crédits inscrits au budget ordinaire et si le montant ne dépasse pas 67.000 euros, hors TVA au budget extraordinaire.

Cette délégation de pouvoirs est sollicitée pour la durée de la législature.

Ce dossier n'a suscité aucune question ou intervention. C'est par 12 voix pour et 2 abstentions que votre Huitième commission vous propose d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du Collège provincial.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des interventions sur le sujet ? M. DRION. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION (à la tribune).- Je vous remercie. Madame la Présidente, Madame, Messieurs les Députés provinciaux, au nom de mon groupe, je sollicite le report du vote de ce dossier à mardi prochain, en même temps que le vote sur l'ensemble des dossiers budgétaires.

Il nous est demandé une délégation de pouvoirs pour la durée de la législature. Nous ne connaissons pas encore aujourd'hui la déclaration de politique générale de la Députation permanente pour ladite législature. Il nous paraît donc indispensable de pouvoir connaître la teneur de cette déclaration pour pouvoir nous exprimer sur une délégation de pouvoirs pour une durée de 6 ans.

Je demande donc, Madame la Présidente, que vous soumettiez au vote de l'assemblée cette demande de report à mardi.

Je vous remercie.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Je vais mettre au vote le report de ce point.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP et M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité. Le point est donc reporté à la réunion de mardi prochain.

**Document 06-07/30 : Prise de connaissance trimestrielle des travaux adjugés à un montant inférieur à 67.000 € hors TVA**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 33 de l'ordre du jour : document 06-07/30. Ce dossier a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M. NIVARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. NIVARD, rapporteur (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Madame la Députée, Messieurs les Députés provinciaux, poursuivant ses travaux, votre huitième commission a examiné le document 06-07/30 relatif à la prise de connaissance trimestrielle des travaux adjugés à un montant inférieur à 67.000 € hors TVA.

Le Député provincial a informé la commission de l'habitude prise par la Députation de présenter au Conseil provincial, à l'issue de chaque trimestre, les marchés adjugés par le Collège provincial et dont, bien entendu, le montant est inférieur à 67.000 € hors TVA.

Elle a, en cette matière, devancé l'imposition faite aujourd'hui par le Code de la démocratie locale.

Ce dossier n'ayant suscité aucune question ou intervention, votre huitième commission vous propose de prendre connaissance du projet de résolution annexé au rapport du Collège provincial.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des interventions sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil a pris connaissance de ladite résolution.

**Document 06-07/31 : Prise d'acte de la décision du Collège provincial du 29 juin 2006 d'approuver les documents de la phase 2006 de la mise en conformité des équipements de travail des établissements d'enseignement technique**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 35 de l'ordre du jour : document 06-07/31. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M. Jean-Marc BRABANTS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRABANTS, rapporteur (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, le point 06-07/31 : marché de services – mode de passation et conditions de marché en vue de la mise en conformité des équipements de travail des établissements provinciaux d'enseignement technique – prise d'acte de la décision du Collège provincial du 29 juin 2006, a soulevé une question d'un

commissaire qui n'avait pas trouvé un montant, le montant qui avait été avancé de 120.230 € dans les modifications budgétaires.

Il lui est donné une réponse en séance ; ce montant se trouve en fait au niveau du budget initial.

Aucune autre remarque ou question n'a été formulée sur ce point et le Président a clos le point qui était proposé à la commission.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend acte de ladite décision du Collège provincial.

**Document 06-07/32 : Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour la réparation de la galerie haute (stabilité) du Château de Harzé – adjudication publique**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 36 de l'ordre du jour : document 06-07/32. Ce dossier a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M. LEMMENS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Madame la Députée provinciale, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, comme vous avez pu le lire dans le rapport, le poids du pignon du Château de Harzé provoque des désordres structurels dans la structure du château. Une restauration-réparation de la galerie dudit château permettrait de fermer le centre de séminaires en l'agrandissant, ce qui serait un plus important pour son fonctionnement.

Le Service technique provincial a été épaulé dans ce projet par le Bureau de stabilité De Hareng. Il est par ailleurs rappelé, par le Député provincial présent, qu'il s'agit d'un bâtiment classé et que des subventions en la matière seraient demandées. Le Député provincial rappelle aussi, de son côté, que le Château de Harzé est un lieu de séminaires important connu et reconnu au niveau européen.

Le point n'a apporté ni remarque, ni question en commission. 11 voix se sont prononcées pour et 2 abstentions.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur LEMMENS. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des personnes qui souhaitent intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 06-07/33 : Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de rénovation des chambres – phase 1 : 6<sup>ème</sup> étage – lot 1 : gros œuvre et parachèvements à l'Internat de Seraing, rue du Commerce, 14 à 4100 Seraing**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 37 de l'ordre du jour : document 06-07/33. Ce dossier a été soumis à la Huitième commission. J'invite le rapporteur, M<sup>me</sup> Catherine MAAS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> MAAS, rapporteur (à la tribune).- Oui. Bonsoir, Madame la Présidente, bonsoir Madame et Messieurs les Députés provinciaux, il m'a été demandé de faire rapport sur le document 06-07/33 de la Huitième commission qui s'est tenue le 25 octobre à 18 heures.

Conformément à sa déclaration de politique générale, le Collège provincial souhaite poursuivre son programme de rénovation des bâtiments scolaires existants et de ses internats, et plus particulièrement de celui situé dans l'immeuble tour de la rue du Commerce à Seraing.

Le présent lot, dont le montant est estimé à 259.242 €, consiste à rénover les 30 chambres du 6<sup>ème</sup> étage ; les travaux se feront par plateau pour éviter trop de désagréments aux occupants.

Ce lot comprend essentiellement le démontage complet du cloisonnement des anciennes chambres et la réalisation de nouvelles cloisons de séparation, y compris tous les parachèvements.

En application de la résolution du Conseil provincial du 26 janvier 2006 relative aux clauses sociales, éthiques et environnementales, le projet vise l'utilisation de matériaux naturels et respectueux de l'environnement.

A la question posée par un membre sur l'attention portée à l'insonorisation et à l'isolation thermique, la réponse du fonctionnaire a été la suivante : la pose de panneaux spéciaux résistant au feu pendant une heure, améliorera vu leur conception l'insonorisation. Des films anti-solaires vont être placés sur les vitres mais vu la vétusté des châssis qui datent de 1964, il faudra envisager leur remplacement. L'estimation du coût pour les 10 étages s'élève à, à peu près, 1 million d'euros. Il sera fait appel à subsides.

Le Collège provincial vous propose de recourir à l'organisation d'une adjudication publique. Cet investissement est prévu au budget extraordinaire pour l'exercice 2006.

Le vote est de 13 voix pour et 2 abstentions.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des personnes qui souhaitent intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 06-07/43 : Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de construction d'une nouvelle étable au Centre d'insémination porcine d'Argenteau pour mise aux normes des infrastructures – lot 1 : gros œuvre et parachèvements**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 38 de l'ordre du jour : document 06-07/43. Ce dossier a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M. Serge ERNST, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. ERNST, rapporteur (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Madame, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, la Huitième commission « Travaux » avait à l'ordre du jour ce 25 octobre 2006, à se prononcer sur un marché de travaux – mode de passation et conditions de marché pour les travaux de construction d'une nouvelle étable au Centre d'insémination porcine d'Argenteau, pour mise aux normes des infrastructures – lot 1 : gros œuvre et parachèvements (document 06-07/43).

Le Président de la commission demande à M. PIRON, Directeur du Service, de présenter le projet.

Celui-ci présente un plan d'implantation. Il explique qu'un arrêté royal et une directive européenne sur le bien-être porcin et animal imposent de nouvelles obligations (minimum 6 m<sup>2</sup> par porc, présence de lumière naturelle et un certain confort).

Le budget global du chantier est de 600.000 euros et est divisé en quatre lots.

Le budget du lot 1 qui nous concerne ce jour est de 419.588 euros TVA comprise. Les travaux prévoient la démolition d'une aile pour créer 48 emplacements pour les verras, plus une zone d'accueil pour organiser des journées portes ouvertes.

Il est dit que les clauses environnementales, éthiques et sociales sont respectées.

Un membre de la commission demande qui sont les clients du CIAP ? M. PIRON répond qu'il s'agit d'éleveurs locaux, de privés et de clients étrangers, dont l'Argentine.

Un membre demande si les visites sont possibles ? Il lui est répondu que chaque groupe politique aura des délégués dans cette ASBL, qui pourront envisager la chose et que ceci a été possible lors de l'inauguration du laboratoire.

Il est proposé de recourir à l'organisation d'une adjudication publique.

La discussion étant close, la commission passe au vote : 11 oui et 2 abstentions.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je vous remercie, Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des personnes qui souhaitent intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 06-07/44 : Services provinciaux : Marché de travaux pour la rénovation de l'Annexe Martin, hall de mécanique de l'Ecole polytechnique de Herstal**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 39 de l'ordre du jour : document 06-07/44. Ce dossier a été soumis à la Huitième commission. J'invite le rapporteur, M. Bernard MARLIER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. MARLIER, rapporteur (à la tribune). Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, votre commission « Travaux » s'est réunie le mercredi 25 octobre, à 17 heures, afin d'examiner le marché de travaux pour la rénovation de l'annexe Martin, au hall de mécanique de l'Ecole polytechnique de Herstal.

Le hall de mécanique de l'Ecole polytechnique de Herstal, composé du hall de mécanique proprement dit, ainsi que des deux classes de cours, ne sont plus conformes en matière d'incendie, de sécurité, d'hygiène et de confort au travail.

Le projet vise à assainir cet atelier par un conditionnement du cloisonnement, c'est-à-dire la création d'un vestiaire et d'un local électricité, de nouveaux sanitaires avec douches et le réaménagement des classes.

Il faut préciser que, comme d'habitude, le projet prévoit de nombreuses mesures environnementales.

Un honorable membre de la commission « Travaux » a posé la question suivante : quid de la récupération des gaz d'échappement ? Il lui a été répondu qu'une étude complète était prochainement prévue au niveau de ce type de pollution.

Pour en revenir à notre sujet proprement dit, il s'agit d'une adjudication publique dont le montant des travaux est estimé à 174.288,92 €, TVA comprise.

C'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre huitième commission vous propose d'accepter ce marché de travaux.

Je vous remercie de votre attention.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des personnes qui souhaitent intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.



#### **IV.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Aucune remarque n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2006, je le déclare approuvé.

#### **V.- Clôture de la réunion**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Nous n'irons pas plus loin dans l'ordre du jour aujourd'hui. Je vous rappelle d'abord que notre séance va se poursuivre à huis clos. Je vous demande donc de rester en place.

Je vous rappelle aussi qu'au terme du huis clos, nous aurons une réunion de la Huitième commission. Je vous demande encore un tout petit peu de patience.

En application de l'article L2212-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et de l'article 59 de notre règlement d'ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de notre travaux de ce jour.

Je prierai M<sup>mes</sup> et MM. les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également MM. les Fonctionnaires et Représentants de la presse de bien vouloir quitter notre salle, sans oublier que MM. les Huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la salle.

Je déclare close la séance publique de ce jour.

La réunion est levée à 17 h 25.

- Prochaine réunion publique, le mercredi 8 novembre 2006, à 15 heures.